

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 septembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents : Monsieur LE DEM Philippe ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte, Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Monsieur DEPARETERE Marcel donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame LAVARENNE Monique.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien.
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique.

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-074-1 ANULE ET REMPLACE : VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ AVENUE YVER BAPTEROSSES

Considérant que Monsieur AMRANI Aziz, domicilié au 24 Avenue Yver Bapterosses à Briare, souhaite acquérir les parcelles communales cadastrées AB 200-424-425-421, situées Avenue

Yver Bapterosses, d'une superficie de 2333 m² ;

Considérant que tous les frais inhérents à la concrétisation de ce dossier (Notaire, géomètre ...) sont à la charge exclusive de l'acquéreur, Monsieur AMRANI Aziz ;

Considérant l'avis du service des Domaines reçu en date du 04 avril 2024 ;

Considérant que L'Office notarial de Maître LEMITRE à Briare est désigné pour rédiger les actes authentiques.



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 23 voix pour, 2 abstentions (M. de COURCEL Dominique ; Mme ACIMOVIC Cennet) et 2 voix contre (Mme BOURGOIN Evelyne ; M. GARDINIER Frédéric).

APPROUVE la vente susvisée, au profit de Monsieur AMRANI Aziz, des parcelles cadastrées AB 200-424-425-421 d'une contenance totale de 2333m², au prix de 45.000€ (quarante-cinq mille euros) et **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents y afférents.

Le 07 octobre 2024

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET